

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU LUNDI 24 JUN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 24 juin 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

**Délibération n° :**

DL20/2024

**Objet :**

Demande de subvention au titre du Fonds Vert relatif à l'axe « soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets »

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- M. GILBERT Michel (suppléant – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. CAUCHETIER a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ;  
Mme GELOT (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) ;  
M. GILBON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ;  
M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. VIVIEN (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Bernard GLEIZE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance**

**DATE DE  
CONVOCATION**

Le 18/06/2024

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 26  
VOTANTS : 29

**Délibération n°DL20/2024**

**Demande de subvention au titre du Fonds Vert relatif à l'axe « soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets »**

***Le comité syndical,***

**Vu** les statuts du SIOM,

**Vu** le Code de l'environnement, et notamment l'article L541-21-1 modifié par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

**Vu** la loi de Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 proposant les dispositifs d'aides au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

**Vu** la délibération n° DL55/2021 en date du 16 décembre 2021 approuvant le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIOM, et en particulier le déploiement progressif du service de collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte,

**Vu** la délibération n° DL8/2024 en date du 27 février 2024 approuvant le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) du SIOM pour la période 2022-2027, dont plusieurs actions concernent le tri à la source des biodéchets,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** les compétences du SIOM en matière de prévention, gestion et valorisation des déchets, conformément à ses statuts,

**Considérant** les dispositifs déployés par le SIOM en matière de tri à la source des biodéchets tels que le compostage individuel et partagé, le broyage ainsi que la collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte auprès des ménages et des producteurs de déchets professionnels,

**Considérant** la volonté du SIOM de poursuivre ses actions en matière de prévention et de valorisation des déchets et d'optimisation des services de collecte en porte-à-porte et en apport volontaire, et en particulier en matière de biodéchets,

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **Sollicite** le concours financier du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « *Fonds vert* », conformément à son dispositif de soutiens financiers,
- **Autorise** le Président à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : - 2 JUL. 2024  
Affichée le : - 2 JUL. 2024

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL20_2024
Date de la décision:	2024-07-02 00:00:00+02
Objet:	Demande de subvention au titre du Fonds Vert relatif à l'axe "soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets"
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	091-200062321-20240702-DL20_2024-DE

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20240702-DL20_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1075
nom original: Note présentation dl 20 2024.pdf	application/pdf	111917
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20240702-DL20_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	111917
nom original: dl 20 2024.pdf	application/pdf	331397
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20240702-DL20_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	331397

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2024 à 16h18min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2024 à 16h20min22s	l'enveloppe 1057630 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	2 juillet 2024 à 16h26min36s	
Acquittement reçu	2 juillet 2024 à 16h31min18s	Reçu par le miat le 2024-07-02